



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 29 mars 2011

18 heures 00

DL/VC

N° 001163

Service
Aménagements
Urbains - Programme
du projet de
construction sur le
site de l'ancienne
caserne des
pompiers.

Affiché le :

Le **mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leila BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La commune est propriétaire des parcelles AX 86 et AX 90 totalisant une surface de 2570 m². Ces deux parcelles étaient occupées par le SDIS.

Les bâtiments existants peuvent difficilement être transformés. Ce site est situé à l'est du centre ville à proximité immédiate du centre ancien et de quartiers d'habitat collectif et individuel. Il est correctement desservi à partir du CD 900 et des boulevards qui ceignent la ville. La proximité du jardin public sans vis-à-vis, donne à cette opération une situation exceptionnelle dans le centre ville. C'est pourquoi, il est proposé au conseil de poursuivre la politique engagée de revitalisation et de redynamisation du centre ville en réalisant un projet faisant largement appel à une mixité d'usages. A ce titre, il est proposé le programme suivant :

1 – logements

- Réalisation de 25 logements locatifs conventionnés de type 2 accessibles aux personnes âgées.
- Réalisation de 5 logements locatifs conventionnés de type 3 et 4.
- Réalisation de locaux communs résidentiels destinés aux occupants de ces logements.

2 – Crèche

Déplacement de la crèche le Nid dont les locaux sont vétustes et nécessiteraient des travaux importants de remise en état et d'adaptation aux besoins d'une crèche.

La réalisation de cette crèche devra faire l'objet d'une large consultation avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Protection Maternelle et Infantile, la Communauté de Communes du Pays d'Apt.

3 – Réalisation de locaux d'activités

200 à 250 m² de locaux d'activités, de préférence tertiaire, ces locaux seront aménagés par le maître d'ouvrage et destinés à être vendus ou loués. Cette surface pourra être divisée en plusieurs lots.

La commission d'urbanisme réunie le 14 mars 2011 a donné un avis favorable sur ce programme à l'exclusion des élus de l'opposition qui considèrent qu'il faudrait consacrer la totalité de cette opération à la création d'un nouveau foyer logement similaire au foyer Rustin afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en logements pour les personnes âgées.

Il est précisé que la création d'un foyer nécessite des autorisations préalables qui sont longues à obtenir et que la demande, qui est certes importante, ne permettrait probablement pas de remplir la totalité du foyer avant plusieurs années.

Cette opération sera réalisée par un opérateur HLM avec une convention de groupement de commande avec la commune pour la réalisation de la crèche.

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

APPROUVE le programme de l'opération comportant :

- Réalisation de 25 logements locatifs conventionnés de type 2 accessibles aux personnes âgées.
- Réalisation de 5 logements locatifs conventionnés de type 3 et 4.
- Réalisation de locaux communs résidentiels destinés aux occupants de ces logements.
- Le déplacement de la crèche Le Nid
- La réalisation de 200 à 250 m² de locaux d'activités

DIT que la commission d'urbanisme assurera un suivi régulier de l'évolution de ce projet.

MANDE Monsieur Le Maire pour mener à bien toutes les étapes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**